

SYMAT

liÉcho

ADÈ . ALLER . ANGOS . ANIST . ANZAC-ADOUR . ARCADEZ-ÉZ-ANGÈLES . ARCELES-BIGNÈRES . ARBAVOU-LAHITE . ARRODEZ-ÉZ-ANGÈLES . ARTIGUES .
ASPIN-ÈH-LAVÈDAN . ASTÈ . ASTUQUE . AURELIHAN . AURENSAN . AVERAN . AZERBEK . BAGNÈRES-DE-BIGORRE . BANIOS . BARBAZAN-DEBAT . BARLEST . BARRÈ . BARTRES .
BAZET . BENDÈAN . BÈAC . BÈRBERUST-LAS . BÈRNAC-DEBAT . BÈRNAC-DESSUS . BÈTTES . BORDÈRES-SUR-L'ÈCHEZ . BOURRÈAC . BOUS . CAMPAN . CHELIST . CHS .
CÈRUT . COUSSAN . ESCOURÈS-POITS . GARDÈRES . GIVAN . GÈZOST . GRÈ . GRÈDE . GÈMIS-SUR-OUSSOUET . GRÈU . GÈZ-ÉZ-ANGÈLES . GONÈZ . HAUBAN . HIBARETTE .
HIS . HITTE . HORGUES . HOURC . IBOS . JABRE . JULIAN . JULOS . JUNICALAS . LABASSÈRE . LAGARDE . LALOMBÈRE . LAMARQUE-PONTACQ . LANNÈ . LANSAC . LASLADÈS .
LAVRISE . LES-ANGÈLES . LEZIGNAN . LIÈS . LOUBRAC . LOURUP . LOUY . LOURDES . LUGAGAN . LUQUET . MANSAS . MÈRHÈU . MÈMÈRES . MONTGAILLARD .
MONTIGNAC . NEULH . OUS . OMBÈ . ONDIZAN . ORIGNAC . ORNICLES . OREIX . OSEH . OSSUN . OSSUN-ÉZ-ANGÈLES . OURDIS-COTOUSSAN . OUDON . OUISSELLE .
OUSTÈ . PARÈAC . PEYRUSÈ . POUYFÈRRE . POUYSTRIC . POIZAC . SAINT-CREAC . SAINT-MARTIN . SAINT-PE-DE-BIGORRE . SALLES-ADOUR . SARNIGUET . SARROUILLES .
.SÈGUS . SÈNEAC . SÈRE-LANOS . SÈRON . SOIES . SOUPEAUX . TARBES . TÈREONS . UZER . VIELLE-ADOUR . VIGÈR . VIKÈR .

N°45
Septembre
2020

SYMAT

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS





SYMAT
SYNDICAT DES COMMUNES DE LA HAUTE-BIGORRE

SYMAT

Antenne de Tarbes
115 rue de l'Adour
65460 BOURS
0 800 816 051

Antenne de Lourdes
14 rue Jean Bourdette
65100 LOURDES
0 800 770 065

Antenne Haute-Bigorre
7 allée René Descartes
65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE
05 62 95 24 40

e-mail : contact@symat.fr
www.symat.fr

 SYMAT

Directeur de la Publication :
Rémi CARMOUZE

Conception et Réalisation :
Adrien BRESCIA

Impression :
Imprimerie Moderne

Tirage : 80 000 exemplaires

N° ISSN : 1779 - 3203

Crédit photos :
SYMAT- FOTOLIA



Rémi CARMOUZE
Président du SYMAT

“ LE MOT DU PRÉSIDENT

Suite aux dernières élections municipales, les élus désignés par les collectivités adhérentes au SYMAT m'ont accordé leur confiance pour assurer la présidence du Syndicat et je les en remercie.

C'est un grand honneur pour moi que de débiter ce premier mandat et je mesure l'ampleur du défi qui nous attend tous durant ces prochaines années.

Notre Syndicat ne cesse de s'étendre et nous avons ainsi eu le plaisir d'accueillir en début d'année les communes de la Communauté des Communes de la Haute-Bigorre à qui nous souhaitons la bienvenue.

La prochaine étape consistera à déployer sur l'ensemble du territoire le système de Tarification Incitative.

La période de crise sanitaire que nous traversons ne doit pas pour autant nous détourner de nos objectifs en matière de réduction des déchets et nous continuerons à mettre en place notre action sur l'ensemble du territoire du SYMAT.

Je vous remercie pour la confiance que vous pourrez placer en mes équipes et moi-même et nous tâcherons de nous montrer à la hauteur de vos attentes.

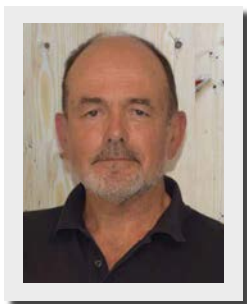
”

VOS ÉLUS REPRÉSENTANTS

ÉLUS

Le 28 juillet 2020 se sont tenues les élections des membres du Bureau du SYMAT. Chaque représentant a été désigné par les 31 délégués élus issus de tout le territoire du Syndicat. Voici la liste de vos représentants.

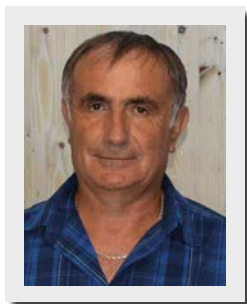
LES VICES-PRÉSIDENTS



Jean-Claude PIRON
1^{er} Vice-président



Cécile PRÉVOST
2^{ème} Vice-présidente



Roland DETHOU
3^{ème} Vice-président



Gilles LAGARDELLE
4^{ème} Vice-président



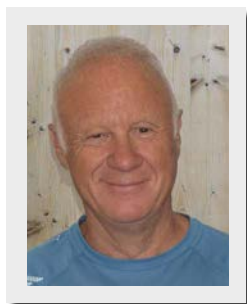
Régine TOSON
5^{ème} Vice-présidente



Francis LAFON-PUYO
6^{ème} Vice-président



Nathalie LAMÉRE
7^{ème} Vice-présidente



Daniel RIVIÈRE
8^{ème} Vice-président

LES MEMBRES TITULAIRES DU BUREAU

Philippe BAUBAY

Francis BORDENAVE

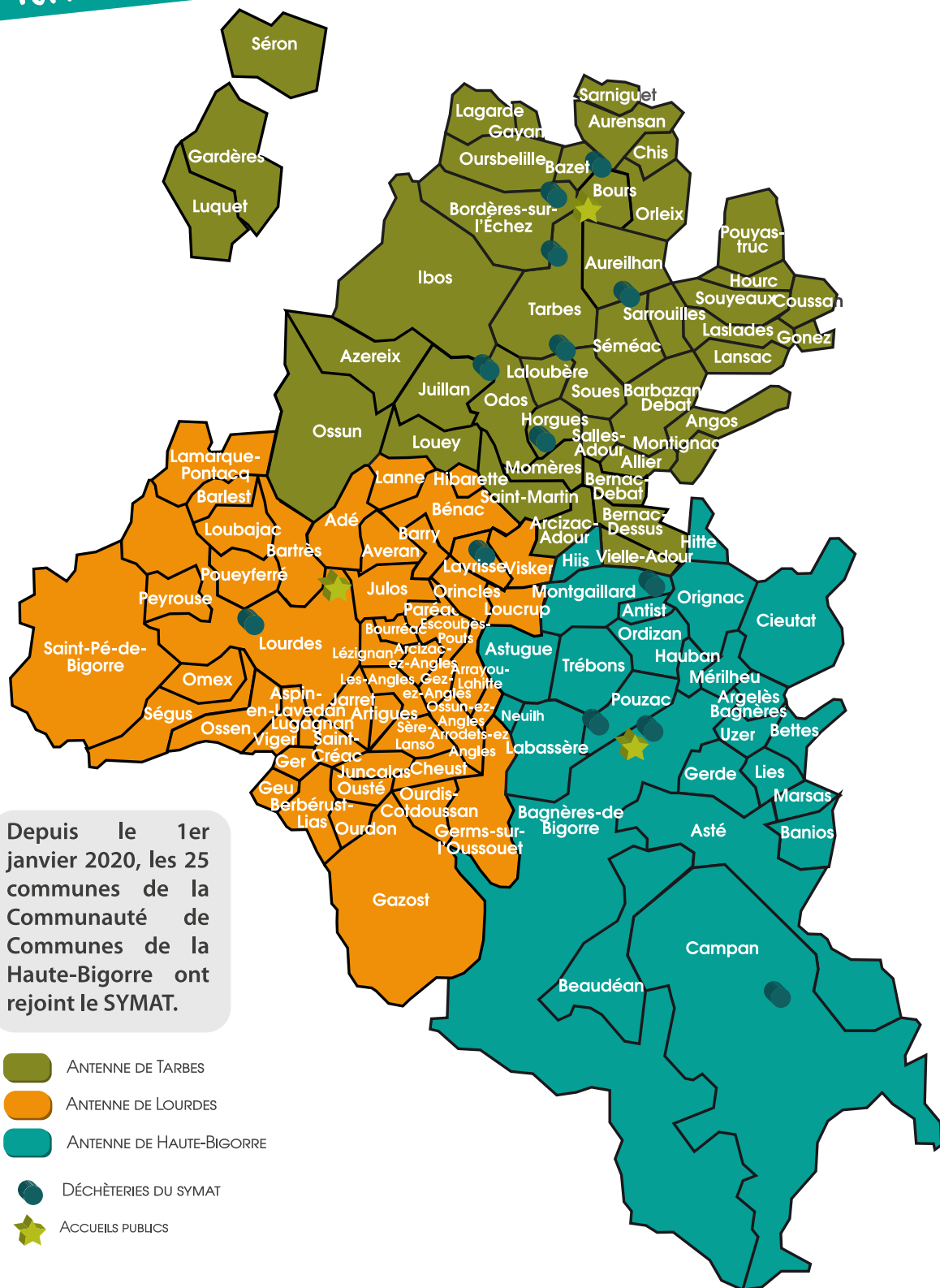
Jacques BRUNÉ

Marc DOYHAMBEHERE

André LABORDE

Marion MARIN

Représentant Val d'Arros



Vos contacts

ANTENNE DE TARBES

115, rue de l'Adour 65460 BOURS • 0 800 816 051 • antennenord@symat.fr



Communes : Allier, Angos, Arcizac-Adour, Aureilhan, Aurensan, Azereix, Barbazan-Debat, Bazet, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Bordères-sur-L'Échez, Bours, Chis, Coussan, Gardères, Gayan, Gonez, Horgues, Hourc, Ibos, Juillan, Lagarde, Laloubère, Lansac, Laslades, Louey, Luquet, Momères, Montignac, Odos, Orleix, Ossun, Oursbelille, Pouyastruc, Saint-Martin, Salles-Adour, Sarniguet, Sarrouilles, Séméac, Séron, Soues, Souyeaux, Tarbes, Vielle-Adour.

Déchèteries : Aureilhan, Bazet, Bordères-sur-l'Échez, Horgues, Juillan, Tarbes Nord et Tarbes Sud.

ANTENNE DE LOURDES

14, rue Jean Bourdette 65100 Lourdes • 0 800 770 065 • antennesud@symat.fr

Communes : Adé, Arcizac-èz-Angles, Arrayou-Lahitte, Arrodetz-èz-Angles, Artigues, Aspin-en-Lavedan, Averan, Barlest, Barry, Bartrès, Bénac, Berbérust-Lias, Bourréac, Cheust, Escoubès-Pouts, Gazost, Ger, Germs-sur-l'Oussouet, Geu, Gez-èz-Angles, Hibarette, Jarret, Julos, Juncalas, Lamarque-Pontacq, Lanne, Layrisse, Les-Angles, Lezignan, Loubajac, Loucrup, Lourdes, Lugagnan, Omex, Oricles, Ossen, Ossun-èz-Angles, Ourdis-Cotdoussan, Ourdon, Ousté, Paréac, Peyrouse, Poueyferré, Saint-Créac, Saint-Pé-de-Bigorre, Ségus, Sère-Lanso, Viger, Visker.



Déchèteries : Layrisse et Lourdes.

ANTENNE DE HAUTE-BIGORRE

7, allée René Descartes 65200 Bagnères-de-Bigorre • 05 62 95 24 40 • antennebagneres@symat.fr



Communes : Antist, Argelès-Bagnères, Asté, Astugue, Bagnères-de-Bigorre, Banios, Beudéan, Bettès, Campan, Cieutat, Gerde, Hauban, Hiis, Hitte, Labassère, Lies, Marsas, Mérilheu, Montgaillard, Neuilh, Ordizan, Orignac, Pouzac, Trébons et Uzer.

Déchèteries : Bagnères-de-Bigorre, Campan, La Gailleste (déchets verts) et Montgaillard.

LA TAXE INCITATIVE

Focus sur...

Depuis plusieurs années, le SYMAT met tout en œuvre pour relever un défi de taille : réduire le volume de déchets ménagers produit sur son territoire.

Déjà présente sur une grande partie du territoire, la Taxe Incitative va ainsi être progressivement étendue, notamment sur les communes de la Haute-Bigorre et du Pays de Lourdes.

Actuellement, vous êtes redevable de la TEOM (sur votre Taxe Foncière) qui ne dépend pas de la quantité de déchets que vous produisez.

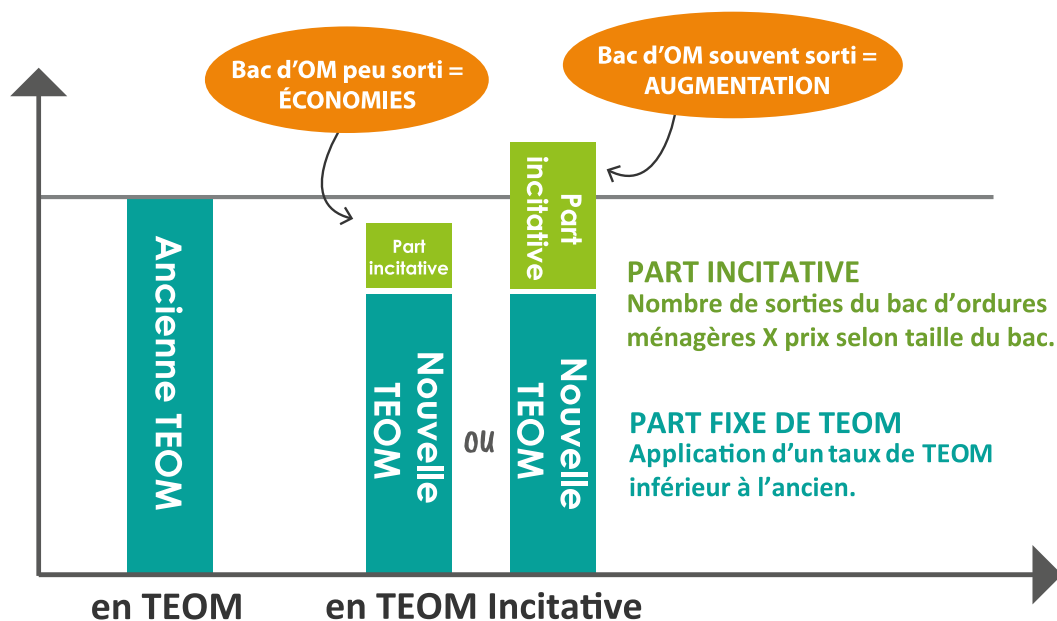
Demain, votre TEOM deviendra TEOMI avec un I pour Incitative car la TEOMI incite à maîtriser et réduire sa production d'ordures ménagères.

La TEOMI dépendra du volume d'ordures ménagères produit durant l'année : plus vous triez, compostez, évitez les suremballages, limitez le gaspillage alimentaire... moins votre part incitative sera élevée.



Zéro Déchet
ne signifie pas
taxe = 0.

Il existe une part fixe
en plus de la part
incitative.

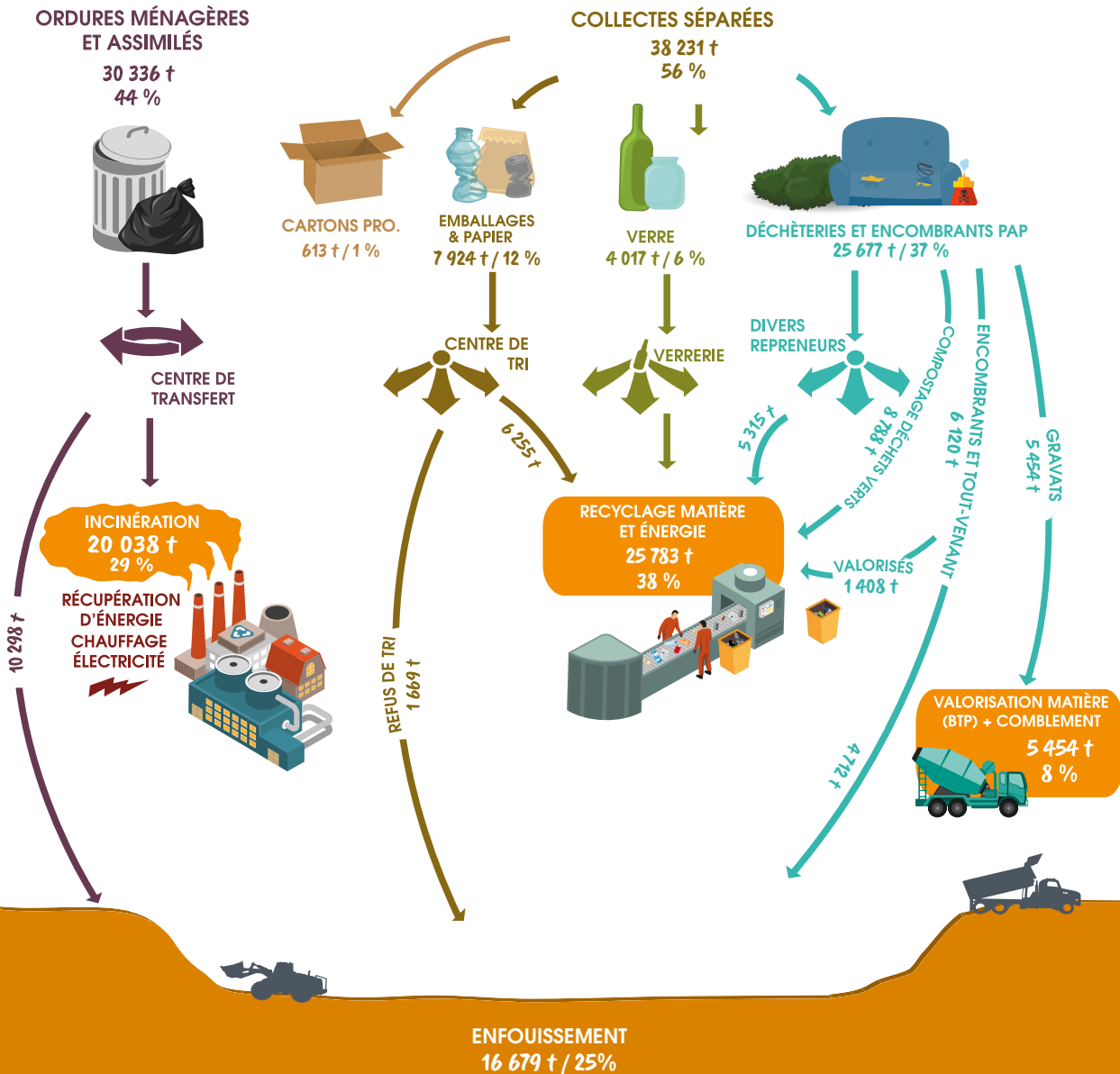


Vous serez informés des modalités de mise en place de la TI sur votre commune au fur et à mesure de son déploiement ainsi que sur le site internet du SYMAT. Vous pourrez également suivre le nombre de vos collectes sur la rubrique « Mon compte » du site www.symat.fr.



68 567 TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2019

- 417 t
PAR RAPPORT
À 2018



DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES, tous les emballages se trient !

CARTONNETTES ET BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN MÉTAL



LES PAPIERS



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



100%
DES
EMBALLAGES
DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES
SE TRIENT



**NE PAS LES COUPER
NE PAS LES DÉCHIRER**



INUTILE DE LES LAVER



**NE PAS LES METTRE
LES UNS DANS LES AUTRES**



EN VRAC

Credits photos : @Citeo, Adobe Stock

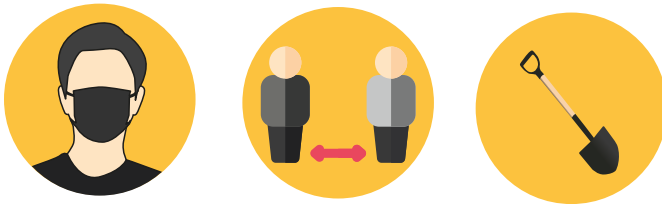
SMTD⁶⁵ CITEO

LES BONS GESTES À ADOPTER

Afin de limiter les risques sanitaires liés à la Covid-19, nous souhaitons vous rappeler quelques gestes essentiels à respecter.



→ Ne pas mettre dans la collecte sélective les gants, masques, mouchoirs à usage unique et autres textiles sanitaires. Jeter ces déchets dans les ordures ménagères dans un sac bien fermé.



→ En déchèterie, le port du masque devient obligatoire. Veillez à bien respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation physique. Prévoyez votre propre matériel pour décharger, les gardiens n'étant plus autorisés à prêter leur matériel.

Avant de vous déplacer en déchèterie, pensez à vérifier les horaires d'ouverture sur notre site internet.

Tous les horaires de nos déchèteries et autres informations officielles du SYMAT sont à retrouver uniquement sur le site www.symat.fr. Google ne sait pas tout !



ERREURS DE TRI

Afin de vérifier la qualité du tri collecté sur notre territoire, une analyse régulière est effectuée au centre de tri permettant de déterminer le taux de refus (erreurs de tri).

Pour ce faire, un échantillon de la collecte est prélevé, puis trié par matériaux et pesé, permettant ainsi de calculer le pourcentage d'erreurs de tri.



De nombreuses **erreurs de tri ont été constatées** sur notre territoire, en particulier **causées par les sacs noirs qui sont jetés dans les bacs jaunes destinés au tri sélectif.**

Attention, si vous déposez vos emballages dans des sacs opaques, ils ne peuvent plus être triés et recyclés par mesure de sécurité envers les agents du centre de tri qui ne peuvent pas savoir ce qu'ils trouveront à l'intérieur.

PRÊT DE COUCHES LAVABLES

Depuis plus d'un an, le SYMAT propose de prêter gratuitement un kit de couches lavables durant un mois. Une solution pour les jeunes parents, permettant de se familiariser avec un système de couche écologique et économique et ainsi réduire grandement la quantité de déchets ménagers.

Les avantages :

- Elles sont plus écologiques : en couche jetable, c'est une tonne de déchets qui est jetée par enfant de sa naissance à sa propreté.
- Elles sont plus économiques : une trentaine de couches lavables remplacent environ 5 000 couches jetables.
- Elles sont plus saines : elles ne contiennent pas de produit chimique, ni gel absorbant, ni colle, ni parfum, ni capteur d'odeur.
- Elles sont tout aussi pratiques et s'adaptent à chaque enfant.



Vous souhaitez essayer les couches lavables ?
Contactez-nous à prevention@symat.fr

VENTE DE COMPOSTEURS



Si vous souhaitez acquérir un composteur et contribuer à la diminution du volume global de vos déchets, n'hésitez pas à prendre contact avec le SYMAT à l'adresse prevention@symat.fr ou bien à venir sur l'une de nos antennes lors de nos permanences **tous les lundis de 13h30 à 16h30**.

Venez avec un justificatif de domicile et la somme en espèces ou en chèque (10 € pour un composteur en plastique et 12 € pour le modèle en bois).

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS

Zéro Déchet



la recette Zéro Déchet

Ingrédients :

- 1 botte de fanes de carottes,
- Restes de jambon en morceaux,
- 2 oeufs,
- 20 cl de crème fraîche,
- 25 g de beurre,
- 50 g d'emmental râpé,
- 5 ml cumin,
- 1 pâte brisée.

La recette :

- Lavez les fanes de carottes, coupez-les et faites-les cuire 10 min à la vapeur.
- Faites fondre le beurre dans une poêle et faites-y revenir les fanes de carottes. Ajoutez-y les restes de jambon en morceaux.
- Mélangez la crème, les oeufs, le poivre et le cumin. Déposez le mélange fanes de carottes-jambon sur la pâte brisée et recouvrez avec le mélange de crème et d'oeufs.
- Parsemez d'emmental râpé et faites cuire 30 min à 180°C.



Quiche aux fanes de carottes et restes de jambon

Recette idéale pour utiliser les fanes de carottes



festival
ZÉR ↻ ↻
DÉCHET 65

du **16** au **19**
septembre 2020

**DE NOMBREUSES ANIMATIONS
AUTOUR DU ZÉRO DÉCHET
TARBES, LOURDES, BAGNÈRES...**

plus d'infos sur www.symat.fr

